



Attestation de Sécurité Routière



### Question 1

Dans cette situation, les cyclistes ont le droit :

- A) De rouler à trois de front
- B) De rouler à deux de front
- C) Ils doivent se mettre en file si un véhicule veut les dépasser



Les Attestations Scolaires de Sécurité Routière de premier et de second niveau sont les deux étapes clés de l'éducation routière au collège.

L'épreuve de l'A.S.S.R. de niveau 1 est organisée pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et ceux qui atteignent l'âge de quatorze ans au cours de l'année civile. L'épreuve de niveau 2 est organisée pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et ceux qui atteignent l'âge de seize ans au cours de l'année civile.

Ces attestations seront demandées à votre enfant lors de son inscription au permis de conduire.

# A.S.S.R.